

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT: Monsieur Jérôme VEIT

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** S.A.R.L « La Cour du Tonnelier » - M. Jérôme VEIT - 75 parts
- M. Patrick VEIT - 45 parts (Père)
- Mme Marie-Paule VEIT - 30 parts (Mère)

Murs : S.C.I « Le Nain » - M. Patrick VEIT - 1 part
- Mme Marie-Paule VEIT - 1 part
- M. Jérôme VEIT - 198 parts

FORMATION / EXPERIENCE Monsieur Jérôme VEIT :
PROFESSIONNELLE: Titulaire d'un BEP Hôtellerie-collectivité
Titulaire du Brevet Technique Hôtelier
Gérant de l'hôtel-restaurant « La Cour du Tonnelier » d'avril 2000 à ce jour

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

Situé au cœur de la capitale du Pays de Hanau et aux portes du Parc Régional des Vosges du Nord, l'hôtel-restaurant offre 16 chambres, un bar et une salle de restaurant pouvant accueillir 50 couverts. Il emploie 6 personnes dont 3 à temps plein et son taux d'occupation avoisine les 67%. L'établissement est référencé dans différents guides tel le Michelin Vert, le Routard et le Petit Futé.

	2010/2011	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'Affaires net	431 136 €	376 342 €	366 378 €
Résultat net	11 995 €	-11 112 €	5 641 €

PROJET

DESCRIPTION :

Après avoir racheté avec ses parents en 1999 l'établissement, Monsieur Jérôme VEIT a entamé un premier programme de réhabilitation des locaux en 2003 afin d'agrandir l'espace de réception, de créer une salle de petit déjeuner et d'aménager les abords de l'hôtel. Face à une demande de chambres en constante augmentation, l'hôtelier s'est vu dans l'obligation de s'engager dans un programme d'extension lui permettant de pouvoir répondre ainsi aux demandes de réservation.

Le projet consiste en la réhabilitation d'un immeuble mitoyen pour y installer :

- ✓ 4 chambres, dont deux accessibles aux PMR

En complément des travaux d'extension dans le bâtiment annexe, le gérant de l'établissement souhaite moderniser l'existant et aménager 4 chambres supplémentaires au R.D.C. La modernisation du bâtiment principal comprend :

- ✓ L'aménagement des espaces verts
- ✓ L'agrandissement de la salle PDJ
- ✓ Le remplacement des portes des chambres et des salles de bains

OBJECTIFS :

- Pérenniser l'entreprise en proposant aux clients des nouvelles chambres et un espace bien-être;
- Augmenter sa capacité d'accueil et ainsi son chiffre d'affaires ;
- Fidéliser la clientèle par un nouveau produit.

EMPLOIS CRÉÉS : Le projet permettra la création d'un emploi, à savoir :

- Une femme de chambre à temps complet en charge également du petit déjeuner

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE D'INTENTION : 30 septembre 2011

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : Janvier 2012 à Mars 2013

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 414.372,78 €

Montant H.T. éligible : 395.872,78 €

INVESTISSEMENTS ELIGIBLES :

- Création de 8 chambres, dont une accessible aux PMR
- Travaux de mises aux normes incendie et accessibilité
- Extension de la salle petit-déjeuner
- Changement de portes
- Aménagement paysager
- Honoraires
- Travaux de mise aux normes

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / MAITRE D'OUVRAGE : S.A.R.L « la Cour du Tonnelier »

Emprunt de la SARL*	205.000 €	Caisse d'Epargne sur 15 ans à 4,05%
Emprunt auprès d'OSEO	100.000 €	En cours
Apport personnel	10.404,78 €	
Région Alsace	49.484 €	
Département 67	49.484 €	

MAITRE D'OUVRAGE :

S.A.R.L « LA COUR DU TONNELIER »
84 a Grand'Rue
67330 BOUXWILLER
SIRET : 431 221 621 00011
Gérant : Monsieur Jérôme VEIT

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :

S.A.R.L « LA COUR DU TONNELIER »
84 a Grand'Rue
67330 BOUXWILLER
SIRET : 431 221 621 00011
Gérant : Monsieur Jérôme VEIT

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIE

S'agissant d'un projet situé dans une commune de moins de 15.000 habitants dont les travaux éligibles sont < à 700.000 €, il est proposé d'attribuer à la S.A.R.L « LA COUR DU TONNELIER » une subvention plafonnée à **98.968 €** (selon critères et dans le cadre du Régime de Minimis) correspondant à **25 % du montant H.T éligible estimé à 395. 872,78 €**, répartis à parité entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation plafonnée à **49.484 € (12.5 %)** pour chaque collectivité.

L'aide financière est conditionnée à la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par l'ADT du Bas-Rhin, en partenariat avec la CCISBR, à savoir :

- Suivre un cycle de formation sur le « E -Marketing et les réseaux sociaux » ;
- Suivre un cycle de formation sur la vente et l'accueil à la réception ;
- Réaliser un diagnostic d'accessibilité ;
- Présentation de l'arrêté préfectoral en catégorie 2* minimum (nouvelles normes).

OBSERVATION - RECOMMANDATION

Pour mémoire, cet établissement a déjà bénéficié du soutien financier du :

- Conseil Régional d'Alsace en 2004 dans le cadre de l'agrandissement de la réception et la salle petit déjeuner pour un montant de 62.500 €.

Les espaces "bien-être" et "détente" mentionnés dans le courrier du 27/09/2011 n'ont pas été repris dans le projet définitif. Une étude approfondie est nécessaire pour des raisons de sécurité. Ces aménagements feront l'objet d'un projet futur, dans l'immédiat l'espace "sauna" déjà en place sera maintenu.

AVIS DU BUREAU ADT DU 3 JUILLET 2012 : FAVORABLE